

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical  
du 5 mars 2020**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
<b>1018</b>	20	10	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 5 mars 2020 à 9 h 30** à BLAINVILLE-SUR-MER, salle de réunion du Centre expérimental du SMEL.

M. Patrice PILLET, Président du SMEL, préside la séance.

**ETAIENT PRESENTS**

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, canton Bricquebec  
M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances  
M. Gilles LELONG, canton Tourlaville  
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage  
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin  
Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche  
M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin

**ETAIENT EXCUSES**

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes (représenté par Mme HEDOUIN)  
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague  
M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin  
M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie  
M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer  
M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin

**ETAIENT ABSENTS**

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville  
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal  
Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer

## Recherche de Francisella halotica dans différents bivalves

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport rappelant les actions de lutte engagées depuis 2014 contre les surmortalités des moules, et la réalisation par une doctorante du GIP LABEO d'une thèse pour comprendre ce phénomène,

Vu les approches mises en œuvre dont la démarche d'épidémiologique analytique ayant permis de retrouver à plusieurs reprises l'ADN de la bactérie Francisella halotica dans des sites qui subissaient des mortalités sur toutes espèces marines confondues élevées ou pêches sur les côtes françaises et normandes, sans que cela constitue une preuve suffisante ;

Vu le besoin d'une étude complémentaire pour :

- développer des outils diagnostics (PCR temps réel, HIS, milieu de culture...) et détecter cette bactérie dans les bivalves ;
- mener des investigations de la présence de cet organisme pathogène sur le littoral normand dans différents bivalves, notamment moules et coquilles St Jacques (PCR, métagénomique, ...)
- améliorer les connaissances sur son caractère infectieux (milieu de culture, hybridation in situ (HIS), infection expérimentales...).

Vu le coût de cette étude de 90 000 € dont 15 096 € de prestation maximale pour le SMEL, confiée à LABEO avec le recrutement d'une doctorante pendant 12 mois, dans le cadre d'un contrat de post-doctorat.

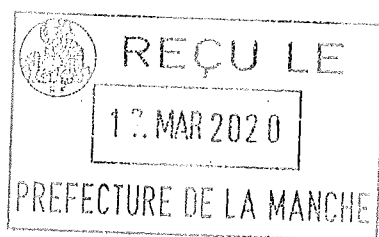
Considérant l'implication des partenaires associés dans ce projet :

- Le Comité Régional de la Conchyliculture, porteur de l'étude, pour développer une série d'outils diagnostics et acquérir des connaissances nécessaires à la maîtrise du risque ;
- Le Comité Régional des Pêches Maritimes et Elevages Marins de Normandie, pour le suivi des bivalves pêchés ;
- Le SMEL pour assurer les campagnes d'échantillonnage mensuelles des moules sur le secteur d'Agon-Coutainville et si besoin, en cas de détection positive, des échantillonnages sur l'estran et subaquatiques (pour les ormeaux et semis de coquilles Saint-Jacques),

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

**Accepte** la participation du SMEL à ce programme de recherche ;

**Autorise** le Président à signer tous documents inhérents à la réalisation de ce programme.



Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Patrice PILLET